

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3225)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les lieux »,

le mot :

« le lieu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.